

REUNION DU CONSEIL 02 MARS 2020

L'an deux mille vingt, le 02 mars à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de VAL SURAN, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. BRIDE Frédéric, Maire de la commune de VAL SURAN.

Date de convocation du Conseil Municipal :	21 février 2020
Affichage le :	
Nombre de membres en exercice : 34 Nombre de présents : 25	PRESENTS : Frédéric BRIDE, Jean-Louis BRIDE, Josiane ETCHEGARAY, Michel BOUQUEROD, Thierry BARRON, Adrien BAVOUX, Jean-Luc BERNARD, Mickaël BERTARINI, Bernard BOUVARD, Marie-France BOUVIER, Jean-Dominique BUFFARD, Christian BUGNOD, Eric BULLE, Roland CHAPUIS, Guy DUCHENE, Frédéric GIBAUD, Jean-Jacques IONI, André JENOUDET, Liliane LAZZAROTTO, Thierry LEBRETON, Louis PARSUS, Serge PIOTTON, Jacques POMIES, Claude ROZ, Sébastien TRASSAERT.
Absents :	Nathalie BARTHELET, Edwige CALLAMAND, Gilbert BRUN, Patrick LE LOUP, Rosamund LOVE, Roger NICOLLET.
Absents excusés :	Gérard CARRAZ a donné procuration à Guy DUCHENE, Cédric NICOD, Valérie ROUX.
Secrétaire de séance :	Guy DUCHENE

Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour le point suivant : ONF -- Affouage Louvenne.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal

Accepte de rajouter ce point à l'ordre du jour

Objet	Vente de terrain au lotissement le « Pelon II »
-------	---

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande d'achat de terrain sur la commune déléguée de Saint Julien faite par Monsieur et Madame Robert LAZZAROTTO afin d'acquérir la parcelle n° 5 dans le lotissement le « Pelon 2 » d'une superficie de 977 m<sup>2</sup>.

**Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité**  
**AUTORISE** la vente de la parcelle n°5 d'une superficie de 977 m<sup>2</sup> située sur la commune déléguée de Saint Julien au prix de 19.00 € HT le m<sup>2</sup> dans le lotissement le « Pelon 2 » à Monsieur et Madame Robert LAZZAROTTO.  
**DIT** que la vente sera réalisée par notaire.  
**DIT** que les frais notariés seront à la charge de l'acheteur.  
**CHARGE** Monsieur le Maire de signer tout document afférent à ce dossier.

Objet	Ouverture de crédits
-------	----------------------

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil qu'afin de régler les factures d'investissement reçues avant le vote du budget il convient d'ouvrir des crédits nouveaux sur l'exercice 2020 :

Compte 20414: Solde remboursement Montfleur piste forestière : 3 750.00 €  
 Compte 2183 : Matériel informatique : 1 250.00 €  
 Compte 2118 : autres terrains : 1500.00 €

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**  
**DECIDE** de procéder à l'ouverture de crédit suivante

Compte 20414 : + 3 750.00 €  
 Compte 2118 : + 1 500.00 €  
 Compte 2183 : + 1 250.00 €

**DIT** que les crédits seront portés au budget 2020  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Objet	Actes notariés
-------	----------------

Monsieur le Maire expose au conseil que depuis les années 2000, la commune déléguée de Saint Julien devait régulariser des ventes ou acquisitions de parcelles par le biais d'actes administratifs. Les délibérations mentionnant les conditions financières ont été établies et ne seront pas remises en cause. Par contre les opérations devaient se régler par actes administratifs rédigés par la commune. Cette tâche n'ayant pas été réalisée au fil des années elle sera confiée à un notaire

et la commune prendra à sa charge les honoraires. Les premiers dossiers seront déposés courant mars 2020 ils concernent :

Vente Commune à Madame MARS Colette parcelle 485 ZE 158 d'une contenance de 57 m<sup>2</sup> pour 304.13 €

Vente Commune à Monsieur et Madame Alexandre CORTES parcelle 485 AC 460 d'une contenance de 705 m<sup>2</sup> pour 1 410.00 €.

Vente Commune à Les Petits Bou' parcelle 485 AC 439 d'une contenance de 35 m<sup>2</sup> pour 50 €

Vente Commune à Monsieur et Madame André LAFFONT parcelle 485 AC 317 d'une contenance de 98 m<sup>2</sup> pour 200 €

Vente Commune à Monsieur André LAGRANGE parcelle 485 ZD 234 d'une contenance de 386 m<sup>2</sup> pour la somme de 1 544 €.

Acquisition Commune des conjoints MAIRE parcelle 485 D 73 d'une contenance de 3 840 m<sup>2</sup> pour 425 €

Acquisition Commune du CCAS parcelle 485 AC 290 d'une contenance de 240 m<sup>2</sup> (transfert suite à dissolution CCAS)

Acquisition Commune de Monsieur et Madame MORAND Gilles parcelle 485-069 ZK 2 d'une contenance de 32 660 m<sup>2</sup> pour 1 800 € ; l'acte administratif est enregistré mais il convient d'y apporter une modification concernant le vendeur.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité**

- **ACCEPTE** de confier la rédaction des actes ci-dessus à un notaire.
- **ACCEPTE** de prendre à sa charge l'ensemble des frais d'actes notariés (vente et acquisition).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Objet	Eclairage public lié au renforcement poste Moulin de Guynand à Louvenne
-------	---

**Monsieur le Maire expose,**

Dans le cadre du service de l'éclairage public communal, il apparaît aujourd'hui nécessaire de procéder à la réalisation du programme d'éclairage public suivant :

Eclairage public lié au renforcement poste Moulin de Guynand à Louvenne

Une participation financière peut être allouée par le Syndicat Mixte d'Energies, d'Equipements et de Communications du Jura (SIDECE) dans la mesure où ce programme concourt à une meilleure gestion du réseau de distribution d'électricité dont il a la charge.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du SIDECE n° 2014 du 23 novembre 2019 portant sur les modifications de critères d'attribution des subventions pour les travaux d'électrification et d'éclairage public.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

**APPROUVE** le programme d'éclairage public présenté et son montant estimatif de 1 291.91 € TTC.

**SOLLICITE** l'obtention d'une participation au SIDECE de 25.00 % du montant aidé de l'opération soit 322.98 €

**PREND ACTE** que la part de la collectivité estimée à 968.93 € sera versée dans la caisse du receveur du SIDECE :

- à hauteur de 80 % avant le commencement des travaux,
- le solde après achèvement des travaux et présentation par le SIDECE du décompte général et définitif de l'opération,

**AUTORISE** le SIDECE à effectuer tous travaux supplémentaires nécessaires à la bonne réalisation de l'opération en cause, dans la limite de 10 % du montant total indiqué ci-dessus ; au-delà de ce seuil et en cas de besoins, et le Conseil Municipal devra être saisi pour accord,

**S'ENGAGE** en cas de surcoût des travaux exécutés par rapport au projet initial, et dans la limite du seuil des 10 % à réaliser le financement complémentaire qui pourrait s'avérer nécessaire, en tenant compte du réajustement des diverses participations,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à demander au SIDECE la réalisation de l'opération définie ci-dessus, incluant les études et le suivi des travaux,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cet effet,

**DIT** que les dépenses liées à la présente décision seront payées sur le budget principal Siret 200067734 00018 et imputées au chapitre 23

**DIT** que les crédits nécessaires seront ouverts sur le budget 2020 pour un montant de 1 300 € compte 238.

Objet	Travaux ONF 2020
-------	------------------

Monsieur le Maire donne lecture des devis reçus de l'ONF pour les travaux dans les bois pour l'année 2020.

Forêt de Bourcia – La Boissière : dégagement et entretien réseau desserte (broyage) : 1 599.84 € TTC

Forêt de Saint Julien : dégagement, entretien de parcellaire et entretien des abords de voirie : 1 820.06 € TTC

Forêt de Louvenne : intervention en futaie et/ou dégagement semis : 1 639.41 € TTC

Forêt de Villechantria : dégagement : 1 278.42 € TTC

Montage et suivi dossier piste des Louvières : 840 € TTC

Il attire l'attention sur une partie des travaux réalisés sur la forêt de Saint Julien qui concerne l'entretien de la route forestière du Grand Molard. Cette route est gérée par trois collectivités : la commune de Val Suran, la commune de Montlainsia et le CHI Jura Sud (Maison de retraite de Saint Julien) selon les pourcentages respectifs de 34 %, 34 % et 32 %.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

- **ACCEPTE** de réaliser les travaux proposés par l'ONF pour l'année 2020 comme énoncés ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les devis correspondant
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

Objet	ONF – Affouage Louvenne
-------	-------------------------

Monsieur le Maire expose les points suivants concernant l'affouage sur la commune déléguée de Louvenne :

Selon la délibération 2015-12/11-001 prise par la commune de Louvenne, Monsieur Jean-Marc RICHARD était affouagiste sur la parcelle 27 Bois Malessard à Louvenne. Celui-ci n'ayant pu terminer sa coupe, il demande l'autorisation de finir celle-ci (dégagement sous résineux) puisqu'il a dûment acquitté sa taxe d'affouage.

D'autre part les bois des parcelles 13 et 14 (54 et 173 m<sup>3</sup>) ont été coupés fin février 2020. Les houppiers et quelques perches sont destinés à l'affouage. Compte tenu des conditions difficiles d'exploitations Monsieur le Maire propose que l'affouage soit affiché de suite au prix de 5 € le m<sup>3</sup>.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

- **ACCEPTE** que Monsieur Jean-Marc RICHARD termine sa part d'affouage parcelle 27 Bois Malessard à Louvenne.
- **ACCEPTE** de délivrer l'affouage des parcelles 13 et 14 au pris de 5 le m<sup>3</sup>.
- **ACCEPTE** que la publicité soit faite pour l'attribution de ces parcelles.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Objet	Questions diverses
-------	--------------------

**TIPI** : Monsieur le Maire informe la rencontre avec les agents de la DGFIP pour la mise en place du paiement en ligne des titres émis par la communes (Loyers ...) via le site internet TIPI Budget (comme la redevance ordures ménagère SICTOM ou frais cantine, garderie Com Com).

**Médecin** : A ce jour, un médecin va s'installer le 23 mars 2020 à la maison de Santé de St Julien.

**Aire de jeux** : Il a été demandé de prévoir d'installer une aire de jeux sur la commune déléguée de Bourcia.

#### **Manifestations :**

**Jeudi 05 mars 2020 à la salle des Fêtes de St Julien : Collecte de sang.**

**Vendredi 13 mars 2020 à 20h30 à la salle des Fêtes de St Julien – Cinéma.**

**Samedi 14 mars de 8h00 à 12h00 : Place du village St Julien – Vente de galette par le Sou des Ecoles.**

**Samedi 14 mars 2020 à partir de 20h30 à Salle des Fêtes de St Julien : Soirée de la St Patrick organisée par l'ECAL.**

**Dimanche 15 mars 2020 de 8h00 à 18h00 : 1<sup>er</sup> tour des élections municipales.**

**Dimanche 22 mars 2020 de 8h00 à 18h00 : 2<sup>ème</sup> tour des élections municipales le cas échéant.**

**Vendredi 20 mars 2020 à 19h30 à la salle des Fêtes de St Julien : Conférence sur les reptiles organisée par Natura 2000.**

**Samedi 21 mars 2020 à partir de 13h30 à la salle des Fêtes de St Julien : Concours de belote organisé par le Club Val Suran.**

**Samedi 21 mars 2020 à 20h00 Eglise de St Julien : Concert organisé par la Suranelle.**

Les comptes rendus sont consultables en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.

Ne restant plus rien à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h45

Le Maire,  
F. BRIDE

